

**Le Président
du Conseil départemental**

Dominique LE MÈNER

Président du conseil d'administration du SDIS
Député honoraire

Monsieur Stéphane LE FOLL
Ancien Ministre
Président du Syndicat Mixte
du Pays du Mans
Immeuble Condorcet
15/17 rue Gougeard
72000 LE MANS

Le Mans, le 17 SEP. 2025

Objet : Révision SCoT

Monsieur le Ministre,

Vous avez bien voulu me faire parvenir le dossier de révision du Schéma de Cohérence Territoriale Air Energie Climat (SCoT A.E.C.) du Pays du Mans, et je vous en remercie.

Tout d'abord, pour répondre à l'interrogation qui nous a été transmise, je vous confirme que le projet de déviation de Sillé-le-Guillaume demeure à maintenir inscrit parmi les aménagements du territoire envisagés par le Département.

Par ailleurs, je souhaite vous faire part de plusieurs éléments de réflexions ou d'interrogations.

Tout d'abord, concernant l'aspect développement économique, j'ai bien noté que figure désormais dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (D.O.O.), comme je l'avais souhaité, la possibilité de développer une zone d'activité économique de 15 hectares à proximité de l'échangeur autoroutier de Connerré ce qui reste faible eu égard à la présence d'un échangeur, et que la catégorie des entrepôts dits « majeurs » est désormais autorisée sur le territoire du pays du Pays.

La capacité du Pays du Mans à pouvoir accueillir des activités de différentes natures (logistiques comme industrielles ou autres) doit demeurer un objectif prioritaire de valorisation de la position stratégique du département de la Sarthe qui dispose de nœuds autoroutiers favorables au développement économique. Sans rentrer dans le détail des préconisations, il est donc souhaitable que les conditions s'appliquant à ces projets soient proportionnées et ne viennent pas nuire à la possible implantation de projets porteurs de nombreux emplois.

A ce titre, la création d'une enveloppe foncière mutualisée pour des projets d'intérêt SCoT-AEC aurait pu être une action forte conduite dans le cadre de la révision du SCOT pour favoriser une plus grande réactivité du Pays du Mans à pouvoir accueillir des projets attractifs pour le territoire, dont certains pourraient avoir un rayonnement départemental.

[.../...]

DGA Infrastructures et
développement territorial
Direction de
l'Aménagement et des
territoires
Service Territoires et
tourisme
N/Réf : GF/LH/09
Dossier suivi par :
Gilles Fortier
Chargé d'études urbanisme
et aménagement foncier
02.44.02.40.39
gilles.fortier@sarthe.fr

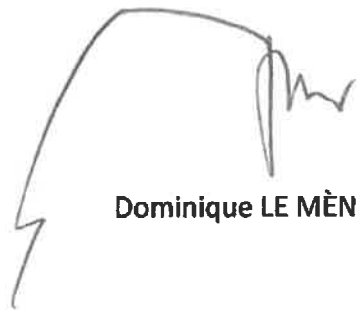
Hôtel du Département - Place Aristide-Briand - 72072 Le Mans Cedex 9
Tél. : 02.43.54.72.72 - www.sarthe.fr

D'autre part, je suis attaché à favoriser un développement équilibré du territoire. S'il est naturel que Le Mans Métropole, en tant que pôle urbain, dispose de marges de manœuvre, je m'interroge sur les enveloppes attribuées aux communautés de communes qui sont parfois assez restrictives, notamment en matière de développement de l'habitat, afin de ne pas priver les communes d'opportunités de croissance, par exemple en cas d'implantation d'un employeur sur un secteur. L'enjeu est encore une fois celui de la souplesse et de l'adaptabilité d'un cadre prescriptif à des réalités concrètes qui peuvent se poser dans les prochaines années.

De plus, le rapport de la chambre régionale des comptes sur le Syndicat mixte du Pays du Mans en date d'avril 2025 a souligné un dépassement du potentiel de développement sur plusieurs communes de Le Mans Métropole, et le besoin d'assurer un suivi des objectifs fixés. Ce suivi me semble un préalable indispensable à mettre en place avant la mise en œuvre du SCOT afin d'en favoriser l'adhésion.

Enfin, à l'avenir, afin de faciliter la transmission des documents au sein du Département, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me fournir tous les documents sous format papier et informatique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, sweeping arch followed by a series of smaller, connected loops and a final vertical stroke.

Dominique LE MÈNER